

Communiqué de presse

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

Dijon, le 24 novembre 2011



Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ! »
Restitution du 2^{ème} comité de pilotage en région Bourgogne du 24 novembre 2011
**Un bilan plus que positif, un périmètre élargi,
de nouveaux objectifs !**



► Charte « objectif CO₂ » en Bourgogne, quel bilan pour la période 2009-2011 ?

Fin 2011, un bilan plus que positif peut être tiré en Bourgogne, les objectifs ayant été largement atteints !

51 entreprises sont engagées dans la démarche, 28 d'entre-elles sont déjà signataires de la Charte régionale d'engagement pour la réduction des émissions de CO₂ dans les transports routiers de marchandises (signée le 27 février 2009 entre l'État, l'ADEME, le Conseil régional et les professionnels).

Un objectif moyen de réduction des émissions de CO₂ de 5,5% a été atteint et 11 809 tonnes de CO₂ potentiellement évitées sur 3 ans !

2 878 véhicules sont engagés ou en voie d'adhésion, allant de 5 à 406 véhicules par transporteur et 3 021 conducteurs sont concernés, allant de 6 à 517 conducteurs par transporteur.

Cette action s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique et dans les objectifs du Grenelle Environnement. Elle prouve que le transport routier est une partie de la solution à cet immense défi.

► Les travaux publics et les transports de voyageurs adhèrent à la démarche

Les fédérations professionnelles (FRTP et FNTV) promeuvent le dispositif en encourageant et soutenant activement leurs entreprises adhérentes qui s'engagent.

Depuis janvier 2011, 15 entreprises de travaux publics en Bourgogne se sont engagées avec, sur 3 ans, un gain potentiel de réduction de 469 tonnes d'émissions de CO₂ et l'économie de 176 048 litres de carburant !

En septembre 2011, la démarche « objectif CO₂ » s'est également ouverte aux entreprises de transports routiers interurbains de voyageurs. En Bourgogne, déjà 15 entreprises se sont engagées et représentent à elles seules près de 70% du parc d'autocars bourguignon. Ces entreprises bourguignonnes font également partie des premières à s'être lancées dans la démarche au niveau national.

L'engagement de l'ensemble des professionnels des transports en Bourgogne est donc exemplaire.

► Les objectifs pour la période 2012-2015

Cependant, au delà des grandes entreprises déjà mobilisées, il convient aujourd'hui de convaincre les PME (entre 15 et 30 véhicules). En remportant l'adhésion de ces dernières, 15 % supplémentaire du parc Bourguignon serait couvert. On atteindrait alors 65% du parc de véhicules inscrits dans la démarche.

La DREAL, l'ADEME et la Région, conscientes des moyens limités en ressources humaines et structurelles des entreprises de tailles plus modestes, leur proposent un accompagnement spécifique.

De plus, le récent décret « affichage CO₂ » imposera en 2013 l'information sur la quantité émise lors d'une prestation de transport. Un nouvel enjeu pour les professionnels du transport et une raison de plus d'adhérer à la démarche !

► En savoir plus

Connaître les actions concrètes mises en œuvre, visiter des entreprises exemplaires, s'informer des bonnes pratiques et retours d'expériences... **Les fédérations professionnelles sont à votre disposition pour vous informer et vous mettre en contact avec les entreprises.**

Contacts Presse

FNTV : Philippe DEMONTEIX – 03.80.28.52.52 philippe.demonteix@utrb.fr

FRTP : Matthieu JACOTOT – 03.80.41.93.21 mjacotot-bourg@fntrp.fr

Conseil technique

DREAL : Jean ESCALE – ST / Régulation des Transports - 03.45.83.21.19

jean.escale@developpement-durable.gouv.fr

ADEME : Cecile COLSON – 03.80.76.89.76 cecile.colson@ademe.fr

Annexes :

- Liste des entreprises
- Fiches FNTV et FRTP
- Eléments de contexte